



Convention TERRITORIALE Globale



DOSSIER DE PRESSE

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

2025-2029 - 2^{ème} génération

Communauté de Communes des COEVRONS
et 29 Communes du territoire

Signature 28 janvier 2025 à 18h
Au Centre social du trait d'Union



Présidente de la Caf de la Mayenne : **Evelynne GILLOT**
Directeur de la Caf de la Mayenne : **Magali JACQUET**

Agent de développement du territoire : **Nathalie FORET-VETTIER**



PREAMBULE

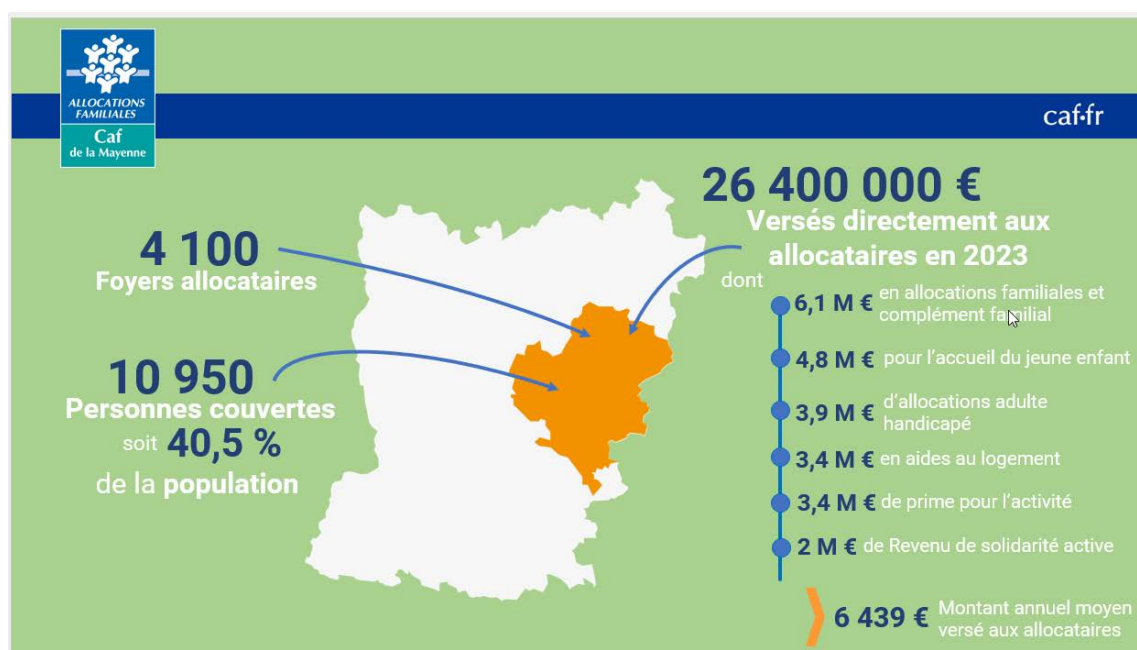
Les Caisses d'allocations familiales ont toujours souhaité développer une politique d'action sociale complémentaire au versement des prestations légales dont elles ont la charge. Celle-ci doit permettre de répondre aux besoins sociaux non-couverts, qu'ils soient individuels ou collectifs, en mettant en œuvre une diversité des interventions sur les territoires.

La branche Famille se situe au cœur des enjeux des politiques familiales et les Caf se positionnent en tant qu'opérateur, régulateur et investisseur social auprès des collectivités.

Véritable démarche de projets, la Convention Territoriale Globale (CTG) favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

L'action sociale de la Caf de la Mayenne, impulsée localement par son directeur et son conseil d'administration, souhaite promouvoir les CTG sur l'ensemble du département ; véritable levier de cohésion et de transformation, elle permet d'adapter les politiques publiques à la réalité des territoires et à la diversité des situations familiales.

La CAF de la Mayenne sur le territoire des COEVRONS c'est :





1. Qu'est-ce que la CTG ?

Pourquoi signer une CTG ?

- Avoir une vision globale et décloisonnée
- Fixer un cap
- Adapter son action aux besoins du territoire et être ainsi plus efficace
- Clarifier les interventions
- Faciliter la prise de décisions
- Valoriser les actions

Il s'agit d'une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et une commune ou une communauté de communes. Chaque commune adhère conformément à ses compétences. La durée est de 4 ou 5 ans.

La CTG ne constitue pas seulement un dispositif financier. Elle constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation du projet des élus sur les territoires.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires. Elle fixe les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté au territoire.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Les financements issus de la signature de la CTG se nomme : **Le bonus territoire**

2/ Quelles actions misent en place lors de la première CTG 2020-2024 ?

La Communauté de communes des COEVRONS a été le premier territoire a signé une Convention Territoriale Globale en 2020 pour 5 ans (une année de prolongation en 2024).

Cette première CTG a été marquée par le développement de l'accueil du jeune enfant avec l'implantation de 3 micro-crèches en milieu rural sur les communes de IZE, VOUTRE et VAIGES. La fonction d'observatoire du relais petite enfance a permis également l'implantation de 4 nouvelles MAM et la promotion du métier d'assistantes maternelles ; afin de diversifier les modes d'accueil. Ainsi les parents pourront trouver au sein de ce guichet unique un mode d'accueil correspondant à leurs besoins. Les actions de parentalité se sont multipliées : semaine de la petite enfance, accompagnement à la scolarité afin de renforcer le soutien des parents dans leur rôle éducatif.

2 nouveaux accueils périscolaires (accueils des enfants le matin et le soir) ont également vu le jour sur IZE et Vimartin sur Orthe en complément du déploiement du maillage territoriale par la Communauté de Communes des 8 accueils de loisirs du mercredi et des vacances et un accueil adolescent ; dont elle a la compétence. Le service enfance-jeunesse s'est mobilisé sur l'accueil des enfants différents en travaillant les différentes formes d'inclusion en s'appuyant et collaborant avec différents pays européens (Estonie, l'Espagne..). Le fruit de ce travail depuis 2019 se traduit dans un guide dont chaque organisateur pourra s'inspirer.



3. Le Plan d'actions 2025-2029 sur le Territoire des COEVRONS : 8 thématiques/ 13 axes de travail / 51 actions

Sur la base d'un travail collaboratif et participatif avec les élus, les professionnels, les habitants pour repérer les atouts du territoire et les problématiques (diagnostic chiffré, commission de travail, questionnaires...) une feuille de route a été établie pour les 5 prochaines années.

Petite enfance Parentalité	Axe N° 1 - Offre d'accueil petite enfance sur le territoire des Coëvrons = Promotion et maillage territorial
	Axe N° 2 Soutien des parents dans leur fonction parentale
Enfance jeunesse	Axe N° 1 - Adapter les services aux nouveaux besoins des familles
	Axe N° 2 - Favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques
	Axe N°3 - Participer au développement personnel des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité
	Axe N° 4 Développer les partenariats et fédérer les acteurs éducatifs du territoire
Animation de la vie sociale	Trouver de la cohérence territoriale
Habitat - Logement	Axe 1 - S'appuyer sur les programmes pluriannuels pour améliorer l'habitat

	Axe 2 - Le logement : s'appuyer sur les réseaux pour pallier l'urgence, la pénurie, l'insalubrité
Accès aux droits	Connaitre et faire connaitre les acteurs et dispositifs du territoire, pour permettre la complémentarité et la mise en réseau
Handicap	Développer l'accueil d'enfants en milieux ordinaires, les réseaux de professionnels ou d'aidants et proposer des répits ponctuels
Santé	Développer l'accueil d'enfants en milieux ordinaires, développer les réseaux de professionnels et d'aidants et proposer des répits ponctuels
Transversalité	Se doter d'outils et de modes de gouvernance permettant l'appropriation de la CTG



4. La mise en œuvre des actions s'appuie sur les CHARGES de COOPERATION

Les 4 professionnels « **chargés de coopération** », soit 2.4ETP chargés de coopération embrassent l'ensemble des thématiques de la CTG et sont les garants de la mise en œuvre du plan d'actions au côté de référents experts sur les sujets qui les concernent.

Remerciement pour leurs engagements à :

Christine Barrere : Chargé de coopération transversale(stratégie , animation de la vie sociale, logement, santé)

Gaelle Ragaine : Chargée de coopération petite-enfance- parentalité

Samuel Lépine : Chargée de coopération enfance-jeunesse

Anne-sophie Berthereau : Accès aux droits

Sans oublier Mmr Le GOFF- élue à la cohésion sociale et référente CTG au titre de la Communauté de Communes.

5. Une nouvelle gouvernance intégrant des usagers dans les instances de réflexions et de stratégies

➤ Nouvelle gouvernance pour la CTG2

1/Copil décisionnaire : Le Conseil Communautaire – 1 rencontre annuelle : Le président de la Communauté de Communes les 29 élus du territoire, co-piloté par la CAF, La DGA et Chargée de coopération transversale.

2/ Copil stratégique composé de personnes **en équivalence de décision** (2 élus, 2 agents de la Communauté de communes des Coëvrons, 2 citoyens, 2 partenaires (CAF et MSA)) – 2 réunions par an

3/ Instance de concertation partenariale, intégrant des usagers, des élus, des partenaires (signataires ou non de la CTG) et des agents – 1 à 2 réunions par an

4/ Groupes de travail thématiques – réunions selon les besoins, a minima 1 par an pour évaluation des actions. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ces groupes de travail

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf/la collectivité.

6. De nouveaux signataires : la MSA et les acteurs locaux associatifs

Cette CTG deuxième génération est marquée également par de nouveaux signataires :

- La MSA pour sa complémentarité d'intervention et de financement avec le dispositif GMR
- L'ADMR de Bais et des COEVRONS - gestionnaires des micro-crèches de IZE et VOUTRE
- L'association départementale FAMILLES RURALES – gestionnaire de la micro-crèche de VAIGES
- INALTA pour son action de prévention en direction de la jeunesse au cotés des acteursdu Territoire
- Le FJT le Nymphéa pour son action auprès des jeunes et ses actions innovantes en matière de logement
- L'association « La Corne d'abondance pour sa complémentarité d'intervention sur le territoire des COEVRONS avec le centre social d'Evron.



7. Les équipements soutenus par 1 prestation de service et le « Bonus territoire »

Services aux familles sur les territoires (soutien par la CAF et les collectivités)	
Communauté de Communes des COEVRONS Compétences enfance jeunesse sur les ALSH extra scolaires et Mercredis	LAEP
	RPE
	ALSH Valaisière
	ALSH rue des sports
	ALSH Bais
	ALSH Vaiges
	ALSH Voutré
	ALSH St Christophe
	ALSH Montsûrs
	ALSH de Vimartin sur Orthe
	ALSH ados
	Ludothèque Montsûrs et Evron
	EVS associatif
	Multi-accueil
EVRON	Alsh périscolaire
	FJT associatif
	Centre social communal
	Centre social/référent famille
	2 CLAS/primaire/collège
BAIS	ALSH périscolaire
IZE	ALSH périscolaire
	Micro-crèche
VAIGES	ALSH périscolaire
	Micro-crèche
Ste SUZANNE	ALSH périscolaire
HAMBERS	ALSH périscolaire
St GEORGES le F.	ALSH périscolaire
MONTSURS	ALSH périscolaire
NEAU	ALSH périscolaire
VIMARTIN sur ORTHE	ALSH périscolaire
VOUTRE	Micro-crèche

29 équipements au service des familles sur 40% des communes du territoire (12 communes) :

17 accueils de loisirs (ALSH)

1 accueil adolescents

3 micro-crèches

1 crèche

1 relais petite enfance itinérants

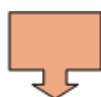
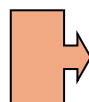
1 lieux d'accueil enfants-parents

1 centre social

1 espace de vie social

1 foyer de jeunes travailleurs

2 ludothèques



Financements de fonctionnement pour l'année 2023 :

1 397 259€

Financements liés à l'investissement 2021-2024

1 680 000€



La moyenne des financements annuels sur le territoire des COEVRONS
fonctionnement et investissement confondus

1 840 000€ versés aux gestionnaires

+

26 400 000€ versés aux allocataires

Elargir sa vision, renforcer son action : la Caf à vos côtés !